RAPPORT DU JURY

CONCOURS

DE
TECHNICIEN TERRITORIAL
CATEGORIE B

SESSION 2024





Tel: 02.31.15.50.20



LE CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le concours de Technicien est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2024 a été ouverte, pour la Normandie, par l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Calvados en date du 23 août 2023 pour 154 postes répartis sur les 9 spécialités et 3 voies d'accès.

A noter : Pas de postes pour la spécialité Artisanat et métiers d'art.

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	3ème CONCOURS	TOTAL
Bâtiments, génie civil	14	22	9	45
Réseaux, voirie et infrastructure	9	4	3	16
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7	9	4	20
Aménagement urbain et développement durable	1	1	1	3
Déplacements, transports	2	3	1	6
Espaces verts et naturels	2	4	2	8
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10	17	7	34
Services et interventions techniques	5	8	3	16
Métiers du spectacle	3	2	1	6
TOTAL DES POSTES	53	70	31	154

La période de retrait des dossiers était fixée du 19 septembre 2023 au 25 octobre 2023 inclus (avant minuit, heure métropolitaine) avec une clôture des inscriptions fixée au 2 novembre 2023 (avant minuit, heure métropolitaine).

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées **le 11 Avril 2024** au Parc des Expositions 21 Rue Joseph Philippon, 14000 Caen.

• LE JURY:

Composé de 6 membres répartis dans trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un Représentant de la CAP correspondant au grade et un représentant du CNFPT.

M. Frédéric RENAUD	Maire de Tour en Bessin – Président du jury
Mme Josiane MALLET	Maire adjointe de Mondeville - Suppléante du président
M. COLAS Richard	Personnalité qualifiée – Catégorie A - Ingénieur – Mairie de Falaise
Mme Audrey LECARDINAL	Personnalité qualifiée – Catégorie A – Ingénieur - Conseil départemental du Calvados
Mme Guylaine GUILLAUMIN	Fonctionnaire – Ingénieur principal - Représentante du CNFPT
M. Stéphane SOCHON	Fonctionnaire - Membre de la CAP B - Technicien principal de lère Classe - Communauté de Communes de Normandie

Le jury s'est réuni le 17 juin 2024 pour fixer les seuils de l'admissibilité et le 20 septembre 2024 pour fixer les seuils de l'admission.

Les candidats admissibles ont été convoqués les 16, 17, 18, 19 et 20 septembre 2024 dans les locaux du Centre de Gestion au 2 impasse Initialis 14202 à Hérouville-St-Clair pour l'épreuve orale d'admission.

Lors du jury d'admissibilité, 3 candidats ont été éliminés pour rupture d'anonymat conformément au règlement général des concours – Art. II. En conséquence, le jury a décidé d'annuler ces 3 copies.

Au total 51 intervenants ont été mobilisés pour les corrections des épreuves écrites d'admissibilité.

Pour les épreuves d'admission, le jury s'est constitué en groupes d'examinateurs par spécialité.

• Les conditions d'admission à concourir :

Les modalités d'organisation du concours sont fixées par le décret 2010-1361, relatif aux conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des TECHNICENS TERRITORIAUX (section I) et par le décret 2010-1357 du 9 Novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois.

1/ **Concours EXTERNE**: Ouvert sur titre avec épreuves aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

<u>A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par le statut particulier, le concours est ouvert</u>:

- En application des articles 7 et 8 du décret n° 2007-196 du 13 février 2007, relatif **aux équivalences de diplômes** requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique :
 - Les candidats se prévalant d'une expérience professionnelle, soit en complément de diplômes ou titres délivrés en France, autres que ceux requis, soit en l'absence de tout diplôme peuvent présenter une demande d'équivalence auprès de la commission placée auprès du Président du CNFPT.
- Aux pères ou mères de 3 enfants et plus (fournir une photocopie du livret de famille) ;
- Aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des sports.
- 2/ **Concours INTERNE:** Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats doivent compter au moins 4 ans de services publics au ler janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

3/ 3ème CONCOURS: Ouvert aux candidats justifiants, au ler janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

LES EPREUVES :

Élaboration des sujets :

Les sujets ont été conçus dans le cadre de la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG). 5 centres de gestion : CDG54, CDG69, CDG59, CIG Grande Couronne et Petite Couronne étaient pilotes et ont proposé des sujets couvrant toutes les spécialités. Pour faire suite au recensement, seulement 9 spécialités sur 10 ont été ouvertes par le CDG14.

• L'ADMISSIBILITE :

Les épreuves écrites d'admissibilité : Durée de l'épreuve 3 heures - Coefficient 1.

Les épreuves écrites d'admissibilité sont encadrées par le décret 2010-1361 du 9 novembre 2010 qui prévoit :

Pour le concours externe :

Des réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt

Pour les concours interne et 3^{ème} concours :

L'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Les principales données statistiques :

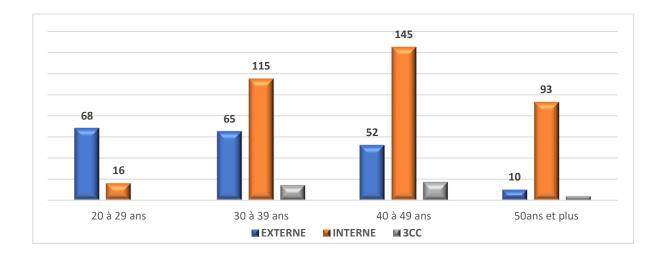
Pour information **593 candidats** ont été convoqués à l'épreuve écrite. **506 candidats** se sont présentés soit 85.33% de présence.

PROFILS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

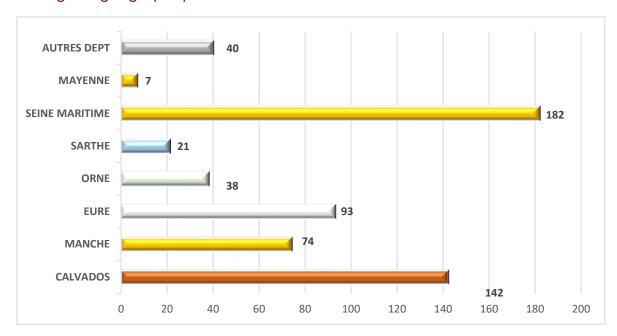
o <u>Répartition hommes/femmes :</u>

	Femmes	Hommes
INTERNE	70	296
EXTERNE	59	134
3ème CONCOURS	6	28

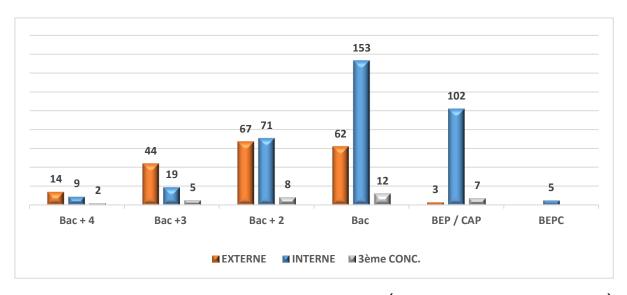
o <u>Tranche d'âge des candidats</u>:



o Origines géographiques :

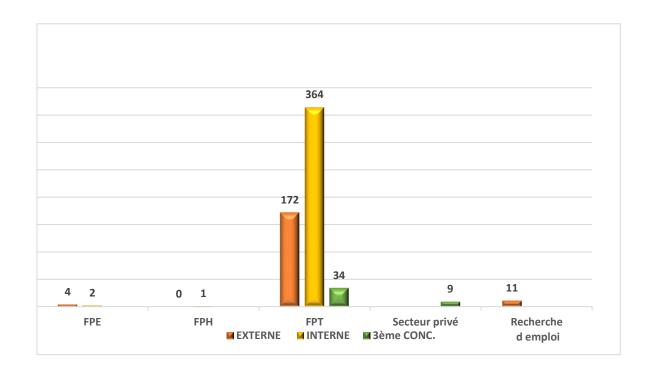


o <u>Les diplômes des candidats :</u>

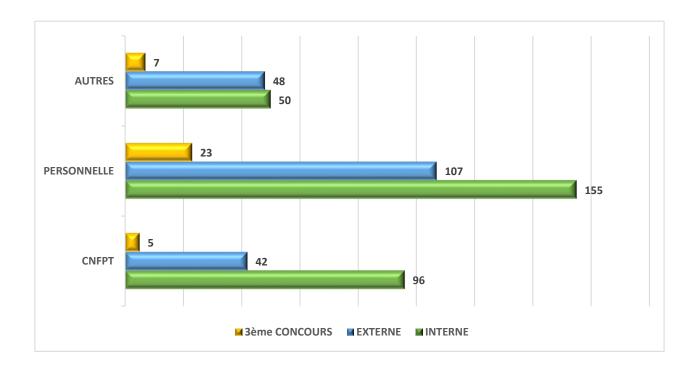


5 candidats ont bénéficié de la dispense de diplôme (parents de 3 enfants au moins).

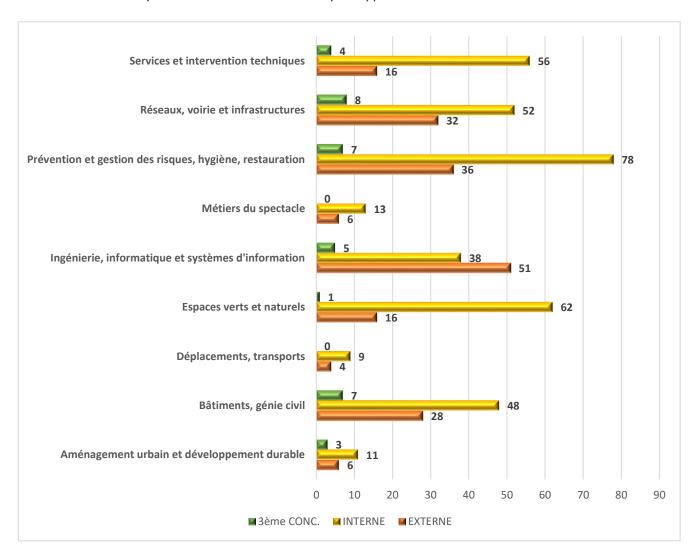
o <u>Type d'employeur :</u>



o <u>La préparation au concours</u> :



o Choix des spécialités des candidats par type de concours :



• Le niveau des candidats aux épreuves :

	ADI	ADMISSIBILITE			
	Moyenne	Note + élevée	Note+ basse		
RAPPORT					
CONCOURS INTERNE	7.07	13.75	0.00		
3 éme CONCOURS	9.58	12.25	7.75		
QUESTIONNAIRE					
CONCOURS EXTERNE	5.13	11.00	0.50		

> Note éliminatoire :

82 candidats ont été éliminés en raison d'une note inférieure à 5 sur 20, soit :

- 16 candidats en externe,
- 62 candidats en interne
- 4 candidats au 3ème concours.

• Remarques des correcteurs :

De manière globale, les candidats aux concours interne et 3^{ème} concours ne maitrisent pas la méthodologie du rapport technique, ce qui conduit à un rendu superficiel, à un plan peu équilibré.

Les candidats semblent rencontrer des difficultés de lecture du dossier, à repérer les informations importantes, et par conséquent, manquent de temps pour la rédaction.

Pour le concours externe, les candidats donnent souvent des réponses sommaires d'après leurs connaissances et non à partir des documents fournis dans le dossier. Les candidats doivent prendre le temps de lire les questions afin d'éviter le hors sujet.

Conseils du jury :

- Apprendre à gérer son temps
- Suivre la préparation au concours avec le CNFPT
- Prendre connaissance de la note de cadrage
- Revoir la syntaxe, l'orthographe, la conjugaison
- Revoir la méthodologie du sujet

CONCLUSION

Pour conclure, à l'unanimité des membres, le jury a décidé d'un seuil d'admissibilité à **9.50/20** sur les différentes spécialités des concours interne, externe et 3^{éme} concours.

Le nombre de candidats par spécialité est fixé comme Suit :

Spécialités	Concours interne	Concours externe	3 ^{ème} concours
Bâtiments, génie civil	11	1	3
Réseaux, voirie et infrastructures	4	4	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	24	19	3
Déplacement, transports	3	1	0
Aménagement urbain et développement durable	6	3	1
Espaces verts et naturels	23	10	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	29	1
Services et interventions techniques	8	3	1
Métiers du spectacle	4	1	0

• L'ADMISSION:

L'épreuve orale d'admission: Durée de l'épreuve 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé dotée d'un coefficient 1.

Pour le concours externe et interne :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, **notamment dans la spécialité choisie par le candidat.**

Pour le 3éme concours :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

• Les principales données statistiques :

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

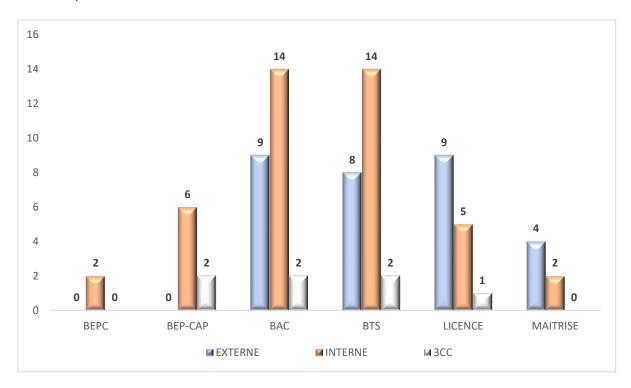
Pour information **175 candidats** ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission. **161 candidats** (90 candidats en interne, 63 candidats en externe et 8 candidats en 3^{éme} concours) se sont présentés au CDG14, soit 92% de présence.

PROFILS DES LAUREATS

o <u>Répartition hommes/femmes :</u>

	Femmes		Hommes	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
INTERNE	18	8	77	35
EXTERNE	26	10	45	20
3ème CONCOURS	5	4	4	3

o <u>Les diplômes des admis :</u>



Origine géographique des lauréats :

	Calvados	Autres Normands	Autres départements Grand Ouest	Autres
Concours Externe	8	21	0	1
Concours Interne	5	30	4	4
3ème Concours	2	2	1	2

o Origine employeurs des candidats :

<u>A noter</u>: 79 candidats viennent de la fonction publique territoriale et 1 seul candidat vient du secteur privé.

o Statut professionnel:

Situations	Interne		Externe		3CC	
professionnelles	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Titulaire	24	57.14	4	12.9	1	14.29
Stagiaire	1	2.38	1	3.23	0	0
Sans réponse	17	40.48	18	58.06	4	57.14
Contractuel du secteur public	0	0	7	22.58	2	28.57
Etudiant	0	0	1	3.23	0	0
TOTAL	42	100	31	100	7	100

O Notes des candidats Sur l'ensemble des spécialités :

	Moyennes	Notes + élevées	Notes + basses	Nombre de notes éliminatoires
Externe	11.56	16.00	6.25	0
Interne	11.55	15.75	7.75	3
3 ^{ème} concours	12.31	16.50	8.63	0

o <u>Le seuil d'admission</u>:

Le jury après avoir procédé à la notation de l'épreuve d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé, de retenir le seuil d'admission comme suit, sachant que le jury a fait application du décret 2012-924 – Article 5 (Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité de places offertes à ces concours ou d'une place au moins.).

	ADMISSIBLES Toutes spécialités confondues	PRESENTS A L'ADMISSION	Présents en %	Nombre d'admis
Concours Externe	71	63	88.76	30
Concours Interne	95	90	97.74	43
3 ^{ème} Concours	9	8	88.89	7
TOTAL	175	161	1	80

• CONCOURS INTERNE: 43 Candidats

Spécialités	NB de candidats admis	Seuil
Bâtiments, génie civil	8	10
Réseaux, voirie et infrastructures	4	10
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	13
Aménagement urbain et développement durable	1	15
Espaces verts et naturels	5	13.25
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	5	10
Services et interventions techniques	4	10
Métiers du spectacle	3	12
Déplacement, transport	3	10

• CONCOURS EXTERNE: 30 Candidats

Spécialités	NB de candidats admis	Seuil
Bâtiments, génie civil	1	10
Réseaux, voirie et infrastructures	3	10
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7	13
Aménagement urbain et développement durable	1	12
Espaces verts et naturels	3	13.25
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	13	11
Services et interventions techniques	1	11
Métiers du spectacle	1	12
Déplacement, transport	0	10

• 3^{éme} CONCOURS: 7 Candidats

Spécialités	NB de candidats admis	Seuil
Bâtiments, génie civil	2	10
Réseaux, voirie et infrastructures	1	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	3	13
Aménagement urbain et développement durable	1	11
Espaces verts et naturels	1	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	1	1
Services et interventions techniques	1	12
Métiers du spectacle	1	1
Déplacement, transport	1	1

CONCLUSION

Remarques du jury :

En général, les candidats doivent davantage se positionner ou au moins se projeter en tant que futur technicien et prendre de la hauteur sur leur mission. Ils doivent s'appliquer à rendre des rapports ou réponses aux questions techniques qui soient de véritables synthèses pour aider les élus dans leur prise de décision.

Au préalable, les candidats sont invités à s'intéresser aux notes de cadrage des épreuves et parfaire leur capacité rédactionnelle et orthographique.

Il est recommandé aux candidats de faire preuve de plus d'attention à leur préparation aux épreuves du concours, prendre la mesure des connaissances et compétences requises pour un poste de technicien.

Les préparations au concours permettent d'être plus à l'aise lors des épreuves et ainsi améliorer leur gestion du temps.

Des connaissances techniques insuffisantes, limitées à l'environnement immédiat de leur collectivité, marque un manque d'intérêt avéré pour les sujets d'actualités liés au fonctionnement d'une collectivité.

La capacité à encadrer, à gérer une équipe n'est pas démontrée. Les connaissances de l'environnement territorial ne sont pas assez approfondies.

La présentation des candidats admis était le plus souvent, préparée, mais reste dans l'ensemble brève.

En conclusion, les candidats sont encouragés à améliorer leur préparation à cette épreuve, structurer et répéter leur présentation; l'environnement territorial doit être maitrisé: le candidat doit savoir répondre à des questions basiques pour un technicien du type : quelles sont les compétences de la Région ? qu'est-ce qu'un marché public et ses seuils ? les différentes élections...

De même pour les questions relatives aux spécialités présentées par les candidats, notamment sur leur projet professionnel :

- Le choix de la spécialité pour certains candidats n'est pas cohérent avec leur présentation.
- Les projets professionnels sont souvent mal définis.
- les connaissances en management sont souvent assez limité et pour certains pas du tout maîtrisées.

Il est essentiel que le candidat puisse se projeter sur ses futures missions, notamment l'encadrement et la gestion des équipes.

> Conseils du jury :

- Apprendre à gérer son temps ;
- Apprendre à gérer son stress ;
- Vérifier que vous êtes dans la bonne spécialité;
- Ne pas négliger la présentation individuelle de 5 mn en début d'épreuve ;
- Suivre la préparation au concours avec le CNFPT;
- Accentuer les formations professionnelles (Ex: l'encadrement, les marchés publics...);
- Renforcer ses connaissances sur l'environnement territorial;
- Se projeter dans votre futur cadre d'emplois de technicien ;
- Prendre connaissance de la note de cadrage;
- Revoir la syntaxe, l'orthographe, la conjugaison;
- Revoir la méthodologie du sujet.

Président du jury M. RENAUD Frédéric Maire de Tour-en-Bessin